

Le MDRGF (Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures) a été assigné en justice le 6 janvier 2010 pour avoir analysé des raisins de table.

15h45, la salle était presque remplie par une cinquantaine de personnes.

***L'avocat qui représentait le plaignant***, la Fédération Nationale des Producteurs de Raisins de Table (FNPRT, est une Fédération des producteurs de la FNSEA) a parlé pendant 3 quarts d'heure; Le motif de l'assignation est : dénigrement du raisin de table suite à la publication d'analyses de pesticides dans les raisins de tables, réalisées en novembre 2008 avec quatre autres associations européennes !

Mais l'avocat commence par critiquer l'utilisation du NET pour diffuser les résultats de l'analyse (on ne peut pas véhiculer sur le NET n'importe quoi !) et l'information diffusée par la presse, les médias, les radios et même un journal pour enfants .....

il estime l'Association critiquable en ce sens !

Il trouve que l'Association s'attaque à 3000 petits producteurs locaux en PACA, l'accuse de mauvaise information et même de déformation (même s'il reconnaît la valeur de l'analyse du laboratoire Allemand), affirme que sur le site et dans la presse il n'est pas mentionné que le dépassement de pesticides n'est que de 5 %.

Il accuse le MDRGF de vouloir nuire par son **dénigrement** et finit par critiquer les statuts de l'association.

***Corinne Lepage*** a parlé pour soutenir le MDRGF, accompagnée d'un autre avocat.

Cite la Cour des droits de l'homme et le droit des Associations dans le cadre de la Liberté d'expression : une Association n'a pas à être objective.

Dans le cas précis, pas de problème : les résultats sont reconnus par tous, il n'y a pas de place pour le pas de **dénigrement, mot très utilisé pour faire tomber les associations**, dit-elle; dans le Jurisclasseur-Droit civil, le mot dénigrement est utilisé dans le contexte de la concurrence entre sociétés ou produits : ce n'est pas le cas ici ; pas de dénigrement dans le but d'influencer une clientèle.

Il s'agit ici d'une intimidation de la part de l'accusation auprès de gens qui ne trichent pas.

Il n'y a pas de problème.

Fin de la séance à 16h45

Pour être mieux informés, consultez le site du Procès :  
[http://www.generations-futures.org/proces\\_generations\\_futures.html](http://www.generations-futures.org/proces_generations_futures.html)

Céline Dagan (janvier 2010)